



Mairie de Vieille - Toulouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2010-12 du Jeudi 3 juin 2010 à 20 h30

Le jeudi 3 juin deux mille dix à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 27 mai 2010, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 7 juin 2010.

Etaient présents :

Claude	MAGNES	Jean-Claude	GIUSEPPIN	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Christophe	CANTENOT	Brigitte	LIMOUZIN	Catherine	PALMATO
Sylvie	CAVALLIER	André	MANGIN	Alain	PEREIRA
Didier	DHERS	Myriam	NONNET-DELAIRE	Maxime	ROTENBERG
				Michèle	VAUTIER

Absentes excusées : Eliane LOUBET pouvoir donné à J.C GIUSEPPIN

Blandine MONTANARI pouvoir donné à C. CANTENOT

Secrétaire de séance : Sylvie CAVALLIER

2010-12-01 Avis du conseil municipal se rapportant au projet de cahier des charges relatif aux futurs aménagements communaux

Le Conseil,

Après avoir examiné attentivement le projet de cahier des charges, élaboré par le groupe formé en conseil municipal le 1^{er} avril 2010, relatif aux aménagements communaux,

Son président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité

Approuve le cahier des charges ci-annexé,

Demande au maire de procéder à la mise en concurrence des urbanistes candidats par procédure adaptée conformément au code des marchés publics.

2010-12-02 Décision modificative n°1 au budget général 2010

Le Conseil,

Vu le Budget communal et après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications au budget général 2010 de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide les modifications budgétaires suivantes au budget général de la commune 2010 :

Fonctionnement		Dépenses : 4 767.00 E		Recettes : 4 767.00 E	
023/023	Virement section investissement	F	D	663.81 E	663.81 E
60632/011	F. de petit équipement	F	D	VELO 120.00 E	120.00 E
6064/011	Fournitures administratives	F	D	PHOTOS 138.00 E	138.00 E
6233/011	Foires et expositions	F	D	PHOTOS 562.00 E	562.00 E
6237/011	Publications	F	D	PHOTOS 600.00 E	600.00 E
6413/012	Personnel non titulaire	F	D	500.00 E	500.00 E
6453/012	Cotisations caisses retraite	F	D	141.44 E	141.44 E
6554/65	Contribution organ.regroup.	F	D	SIVOS 3 141.75 E	3 141.75 E
6574/65	Subv. fonct. person. droit pri	F	D	JPE 1 200.00 E	1 200.00 E
6574/65	Subv. fonct. person. droit pri	F	D	PECHCOU 200.00 E	200.00 E

658/65	Charges subv. Gest° courante	F	D	-2 500.00 E	-2 500.00 E
7311/73	Contributions directes	F	R	3 583.00 E	3 583.00 E
74121/74	Dot Solidarité rurale	F	R	1 184.00 E	1 184.00 E

Investissement		Dépenses : -4 200.00 E		Recettes : -4 200.00 E	
021/021	Virement de la section de fonc	I	R	663.81 E	663.81 E
10222/10	FCTVA	I	R	-663.81 E	-663.81 E
1321/13	Etat & établ.nationaux	I	R 149	DGE 2T	-4 200.00 E
2313/23	Immos en cours-constructions	I	D 149	DGE 2T	-4 200.00 E

Dit que la présente délibération sera transmise au trésorier principal de la commune et au Préfet de la Haute-Garonne.

2010-12-03 Amélioration de l'éclairage public rue du Soleilha (Références 04 BR 0355)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux d'amélioration de l'éclairage public Rue du Soleilha comprenant :

- ajout d'un appareil d'éclairage public (mât en aluminium brossé identique à ceux existants), équipé d'une lanterne à Leds de type STELLA 36 Leds 4000°K
- remplacement des 4 bulles existantes par des lanternes à Leds de type STELLA 36 Leds 4000°K, pose de borniers classe II. Le coût total de ce projet est estimé à 9 841 €.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 2 850 €.

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

S'engage à verser au Syndicat Départemental, après inscription et réalisation des travaux, une contribution au plus égale à 2 850 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la commune.

2010-12-04 Economie d'énergie et amélioration de l'éclairage public en divers points de la commune par la pose de variateurs et régulateurs de puissance (Références 04 AP 0285)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 11/05/10 concernant la rénovation de 6 coffrets de commande éclairage public avec pose de variateurs-régulateurs de puissance, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération comprenant : rénovation de 6 coffrets de commande éclairage public avec horloges astronomiques et pose de variateurs-régulateurs de puissance pour les coffrets suivants P9 Fourbet, P14A, P16 Dubac, P19, P20 Le Clos de Borde Haute, P3 Pigeonnier. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA éligible au FCTVA	7 129 €
<input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat	26 950 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	13 892 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services municipaux pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validations avant exécution.

Le maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

Demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental, après inscription et réalisation des travaux et **décide** de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 13 892 €.

2010-12-05 Avis sur la demande d'adhésion au SITPA (syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées) présentée par les communes de Auragne, Castanet-Tolosan, Castelbiague, Moustajon, St Aventin, Sajas et Segreville)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande du syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées se rapportant à la demande d'adhésion des communes de : Auragne, Castanet-Tolosan, Castelbiague, Moustajon, St Aventin, Sajas et Segreville.

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve la demande d'adhésion présentée par les communes de Auragne, Castanet-Tolosan, Castelbiague, Moustajon, St Aventin, Sajas et Segreville au syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées.

2010-12-06 Autorisation donnée au Maire de pourvoir au remplacement du personnel indisponible par le recrutement d'agents non titulaires.

Le Conseil,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement du personnel communal en cas d'absence pour maladie, stages de formation, maternité et hospitalisation.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à pourvoir au remplacement du personnel indisponible par le recrutement d'agents non titulaires.

Charge le Maire de procéder aux recrutements éventuels et de signer les arrêtés correspondants.